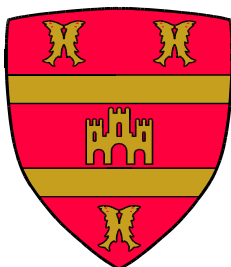


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

Séance du 17 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le 17 janvier à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT, Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Dominique ROUXEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

Absents excusés : Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Madame Dominique COLLAS,

Pouvoirs : Madame Delphine DUJARDIN à Monsieur Michel QUINET, Monsieur Daniel LEFILLIATRE à Monsieur Eric BRIENS, Madame Thérèse LEVOYER à Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Pascal THOËN à Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 16

NOMBRE DE PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 14

Secrétaire de séance : Monsieur Allain GUERIN

Date de convocation : Vendredi 10 janvier 2014

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2013

Le conseil municipal approuve par vote à main levée et à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 17 décembre 2013.

2. Voirie : procédure de classement/déclassement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la gestion de la voirie communale, et donc les procédures de classement et/ou de déclassement des voies communales relève de la compétence du conseil municipal. Toute décision de classement ou de déclassement doit faire l'objet d'une délibération. Il précise que la loi 2004-1343 art 62 II du 9 décembre 2004 indique que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement

envisagé à pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui rappelle au conseil municipal les conditions du transfert concernant les RD 15, 900^E 2 et 147^E 2 entre le département de la Manche et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

RD concernées	RD 15, 900 ^E 2, et 147 ^E 2
Longueur approximatives des RD	455 mètres linéaires, 270 mètres linéaires et 105 mètres linéaires
Vocation	Voies communales RD 15 : rues Raoul Hersan, Albert Férey, Bottin Desyllles, du vieux Château, RD 900 ^E 2 : rues du 8 mai, Aristide Briand, RD 147 ^E 2 : route de la croix Sainte Marguerite
Frais liés au transfert : Géomètre Publicité foncière Remise en état	Prise en charge à 50% par chaque collectivité Prise en charge à 50% par chaque collectivité RD 15 : remise en état par le Département, RD 900 ^E 2 : versement d'une soulte correspondant à 50% du montant des travaux par le Département à la commune soit 14 000 € HT, RD 147 ^E 2 : transfert en l'état.

Vu la loi 2004-1343 art 62 II du 9 décembre 2004,

Considérant que les voies concernées sont destinées à la circulation générale,

Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

Autorise monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires pour le classement dans la voirie communale des voies suivantes selon plans joints :

RD 15 : rues Raoul Hersan, Albert Férey, Bottin Desyllles, du vieux Château,

RD 900^E 2 : rues du 8 mai, Aristide Briand,

RD 147^E 2 : route de la croix Sainte Marguerite.

3. Gîte communal

3.1 Maîtrise d'Œuvre :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'aménagement d'un gîte 4 personnes dans les anciens locaux accueillant les gardes de chasse de l'office nationale de la chasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- décide de retenir le projet de maîtrise d'œuvre de monsieur Claude Faucillion, architecte,

- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

3.2 Dossier de Consultation des Entreprises

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Dossier de Consultation des Entreprises concernant le marché relatif à l'aménagement d'un gîte 4 personnes dans les anciens locaux accueillant les gardes de chasse de l'office nationale de la chasse.

Le montant estimatif sommaire des travaux est de 49 200 €HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité,

- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises présenté,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. Conservatoire de la pomme

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un abri à usage de préau dans le cadre du conservatoire de la pomme. Cette structure abritera notamment un pressoir, un tonneau et d'autres éléments servant dans la fabrication du cidre.

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal :

- décide de retenir le projet de maîtrise d'œuvre de monsieur Stéphane Watrin, architecte,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Personnel communal

5.1 Création de postes emplois permanents

Le conseil municipal de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité décide la création au 1^{er} février 2014 :

- D'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
- D'un poste d'adjoint technique Principal de 2^{em} classe.

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes.

5.2 Contrat d'accompagnement dans l'emploi

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} février 2014 (services techniques).

Ce type de contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce type de contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité des services publics de l'emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée, le conseil municipal :

- décide de créer un poste d'agent polyvalent dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée hebdomadaire moyenne du poste de travail est fixée à 20 heures (services techniques).
- indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec les services publics de l'emploi pour ce recrutement.

6. Tarifs cantine : personnels et enseignants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le tarif du repas accordé aux personnels titulaires, non titulaires et enseignants. En effet, pour les personnels titulaires et non titulaires ce prix relève d'un avantage en nature s'il se situe en deçà d'un tarif plancher. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de porter le prix du repas des personnels titulaires ou non titulaires à ~~2€~~4.

Concernant les personnels enseignants ce prix est établi selon l'indice majoré de rémunération détenu par l'agent :

- enseignant dont l'indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 465 : 3.53€
- enseignant dont l'indice majoré de rémunération est supérieur à 465 : 4.07€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par vote à main levée et à l'unanimité

- approuve cette proposition et fixe le prix du repas des personnels et enseignants concernés selon le tableau suivant :

	2013	2014
Personnels		
Agents titulaires ou non titulaires	2.50 €	2.54 €
Enseignants dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à l'indice 465	3.47 €	3.53 €
Enseignants dont l'indice de rémunération est supérieur à l'indice 465	4.00 €	4.07 €

7. Charte Stations Vertes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la dernière assemblée générale des stations vertes, ces dernières se sont inscrites dans une nouvelle démarche qualité visant l'écotourisme. Les chartes station verte et village de neige sont désormais construites autour de dix engagements forts en matière de tourisme axé sur la nature et la valorisation des patrimoines, des déplacements doux et des savoirs faire locaux.

La fédération des stations vertes met à disposition un outil qui permettra à chaque station d'analyser son développement touristique et d'élaborer des plans d'actions. Le pilotage devra être assuré par un référent et un comité local station verte désigné par la collectivité, ceci dans le cadre d'une gouvernance partagée avec l'office de tourisme.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de confier le pilotage de cette mission à monsieur Jean Claude Lechatreux, référent station verte de la commune.

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

8. Pierres en lumières

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la deuxième édition de « Pierres en lumières » se déroulera le 17 mai 2014. Le principe en est le suivant : mise en lumière des édifices civils et religieux du patrimoine rural ou de lieux patrimoniaux significatifs, au cours de la nuit des Musées. Il propose au conseil municipal d'inscrire la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte dans cette opération avec la mise en lumière du château, du musée Barbey d'Aurevilly et de l'église Saint-Jean-Baptiste. Il propose également de solliciter l'aide du pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin » pour assurer des animations autour de ces édifices.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis favorable aux propositions de monsieur le Maire.

9. Compte rendu des EPCI

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve

Mercredi 18 décembre	Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du marché relatif au ramassage des Ordures Ménagères : ouverture des plis.
Jeudi 19 décembre	Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du marché relatif au ramassage des Ordures Ménagères : jugement des offres. En application du code des marchés publics,

	l'analyse a conduit la commission a jugé les offres inacceptables et à mettre en œuvre une procédure négociée avec les candidats ayant déposé une offre.
	Conseil communautaire.
Jeudi 26 décembre	Rencontre avec Madame Rény, responsable du territoire de solidarité de Valognes (remplaçante de Mr Fendstein)
Jeudi 9 janvier	Commission de voirie.
Vendredi 10 janvier	Vœux de monsieur le Maire de Saint Jacques de Néhou.
	Vœux de madame le Maire de La Bonneville.
Samedi 11 janvier	Vœux de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin (regroupant les communautés de communes du Bocage Valognais et du canton de Bricquebec).
Mardi 14 janvier	Commission d'Appel d'Offres dans le cadre du marché relatif au ramassage des Ordures Ménagères.
Jeudi 16 janvier	Réunion sur les rythmes scolaires.

10. Questions diverses

10.1 Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal

Mercredi 18 décembre	Repas de Noël du club plaisir d'être ensemble.
	Arbre de Noël à Hautmesnil.
Vendredi 20 décembre	Tournoi de football en salle organisé par l'Oscal au complexe sportif au profit des camps d'été à Iffendic.
Samedi 21 décembre	Cinéma génériques (deux séances).
Dimanche 22 décembre	Arbre de Noël de l'amicale des sapeurs pompiers.
	Dimanche du patrimoine du pays d'art et d'histoire « Les monts du Cotentin » à la salle Le Normandy.
Samedi 4 janvier 2014	Cérémonie des vœux. A l'issue de cette cérémonie, la médaille régionale, départementale et communale échelon vermeil a été remise à messieurs Michel Quinet, Michel Jacqueline et Patrick Leteurtois.
Mercredi 8 janvier	Commission technique château.
Jeudi 9 janvier	Assemblée Générale du Comice agricole.
Vendredi 10 janvier	Vœux de la Mairie, de la Communauté de Communes et du Syndicat d'Adduction en Eau Potable de Montebourg.
	Assemblée Générale du Tennis Club du Val d'Ouve.
Dimanche 12 janvier	Assemblée Générale et vœux de l'amicale de Selsoif.
	Concert à l'Abbaye « ensemble Briovère ».
Mardi 14 janvier	Galette des rois à la résidence Catherine de Longpré.
Jeudi 16 janvier	Vœux de la CCI Cherbourg Cotentin.
	Assemblée Générale de l'OGEC.
Jeudi 16 janvier	Galette des rois et remise des lots par l'union commerciale.
Vendredi 17 janvier	Manifestation d'amitié organisée par l'amicale du personnel communal et intercommunal à l'occasion de la nouvelle

	année.
--	--------

10.2 Assainissement : Station d'épuration

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal le rapport de la visite du SATESE effectuée le 9 décembre 2013.

10.3 Population INSEE au 01.01.2014

Monsieur le maire communique au conseil municipal l'évolution de la population au 1^{er} janvier 2014 :

	Population au 01.01.2013	Population au 01.01.2014	Evolution (en nombre)	Evolution (en %)
Population municipale	2082	2120	+ 38	
Population comptée à part	36	44	+ 8	
Population totale	2118	2164	+ 46	+ 2.17%

10.4 Durée de validité de la carte nationale d'identité

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la durée de validité de la carte nationale d'identité pour les personnes majeures est passée de 10 à 15 ans depuis le 1^{er} janvier 2014. Cet allongement de la durée s'applique aux cartes nationales d'identités délivrées depuis le 1^{er} janvier dernier et à celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Les personnes mineures ne sont pas concernées par cette mesure. Leur carte nationale d'identité restant valable pour une durée de 10 ans.

10.5 Bibliothèque Départementale de prêt : dessertes 2014

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la fréquence des tournées et des navettes de la bibliothèque départementale de prêt reste inchangée en 2014 par rapport à 2013 ainsi que le nombre de documents prêtés en fonds de roulement.

TOUR DE TABLE

Un conseiller municipal demande à quelle date les travaux du local de la base « cyclo » vont-ils débiter ? Les services techniques municipaux vont être sollicités pour commencer rapidement ce chantier.

Monsieur Lechatreux, référent Stations Vertes, informe que ces dernières peuvent couvrir l'évènement de la mise au marais et assurer également la promotion de sa retransmission télévisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00